AR Prefecture

016-211601836-20260910-48_2026-DE
Reçu le 11/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Participants au vote : 11
Absents représentés : 3
Pouvoirs : 3

Le 10 septembre deux mille vingt-six à 19h30, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 4 septembre 2026.
Date de l'affichage en mairie : 4 septembre 2026.
Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Justine MARZACK, Vincent VAN DER VELDEN, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.
Absents représentés : Joël BEAULIEU, Alexis MICHALLEK, Katharina VAN DER VELDEN.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Justine MARZACK.

Délibération n° 48_2026 : travaux de voirie

Le maire expose au conseil qu'il convient de procéder à la réfection de la voirie communale à Sabensac, la Séchère, Chez Boige et au Laquais.

A cette fin, il propose au conseil d'opter entre ces devis :

	Sabensac	La Séchère - Chez Boige - le Laquais	Total TTC
LABBÉ TP	23 529,60 €	16 758,66 €	40 288,26 €
SARLU FOUREAU & Fils	20 923,20 €	10 335,08 €	31 258,28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les devis de la SARLU FOUREAU & Fils pour un montant total TTC de 31.258,28 €

Participants au vote : 11	Pouvoirs : 3	Abstention : 0	Pour : 9	Contre : 2

Pour extrait conforme,
Le maire, Armand AGOSTINELLI



Cette délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (15, rue Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers) par voie postale our par voie dématérialisée via "télérecours citoyen" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.